



BIL

COMÈTE V1

GAMME UNIVERS

NATURE DES PRESTATIONS (Délais de carence)

1^{er} Euro uniquement

Limité à 200.000 Euros par année/adhérent

HOSPITALISATION (3 mois)

HOSPITALISATION hors maternité (acceptation préalable)

- MEDICALE - CHIRURGICALE
- PSYCHIATRIE : dans la limite de 1500 Eur/An
- Frais annexe à l'hospitalisation, dépassements d'honoraires

CHAMBRE PARTICULIERE

LIT DE L'ACCOMPAGNANT D'UN ENFANT DE -12 ans

100 % DES FRAIS REELS dans la limite des tarifs habituels et raisonnables du pays de soins

100 % DES FRAIS REELS (limités à 50 Eur/jour)

100 % DES FRAIS REELS (limités à 30 Eur/jour maxi 30 jours)

FRAIS MEDICAUX COURANTS

Honoraires Généralistes

Honoraires Spécialistes

Analyses, radiologie, scanners

IRM (acceptation préalable)

Auxiliaire Médicaux prescrits (2)

Médicaments prescrits (1)

Forfait Pharmacie Non Remboursable, prescrite par un médecin (1)

Kinésithérapie, orthophonie et orthoptie (acceptation préalable)

Médecines douces (chiropracteur, ostéopathe, homéopathe et acupuncteur (acceptation préalable)

Prothèses médicales (acceptation préalable)

100 % DES FRAIS REELS (limité à 30 Eur/visite)

100% DES FRAIS REELS (limité à 50 Eur/visite)

90 % DES FRAIS REELS

100 Eur par an

90 % DES FRAIS REELS (limités à 1 500 Eur/an/pers)

90 % DES FRAIS REELS
(limités à 25 Eur/visite, maxi 10 visites/an/pers)

90 % DES FRAIS REELS (limités à 500 Eur/an/pers)

DENTAIRE (6 mois)

Soins dentaires

Prothèses dentaires, y compris inlays, onlays (acceptation préalable)

Orthodontie : enfant de moins de 16 ans (acceptation préalable) dans la limite de 6 semestres

Bonus Fidélité Prothèses Dentaires

OPTIQUE (6 mois)

Verres

Monture

Lentilles prescrites

Forfait opération de la myopie

Bonus Fidélité

MATERNITE (acceptation préalable)

Frais d'accouchement y compris Césarienne

Frais liés au Traitement de la Stérilité - Fécondation in vitro dans la limite de 3 tentatives par adhésion

100 % DES FRAIS REELS
(limités à 1 500 Eur la 1^{re} année
et à 2 000 Eur les années suivantes)

(1) Fournitures pharmaceutiques prescrites par un médecin à l'exception des produits diététiques, hygiéniques, cosmétologiques et dermatologiques.

(2) Infirmiers, sages femmes.

EN OPTION :

Rapatriement, ou Transport sanitaire - Dans le pays d'origine du bénéficiaire, ou selon la gravité du cas, vers le Centre Médical le plus proche - Présence auprès du bénéficiaire - Rapatriement du corps en cas de décès - Prise en charge des frais retour - Prise en charge des frais de voyage en cas de décès d'un proche parent.